



Maine et Loire

## **Fermeture Hélios pour maintenance le 12 et 13 novembre 2020, deuxième acte.**

**FO DGFIP 49, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04    [fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

### **Rappel du premier acte :**

#### **Les questions :**

Le 28/08/2020 à 15:04, SYNDICAT FO DGFIP - DDFIP MAINE ET LOIRE a écrit :

Bonjour,

Suite à la décision de fermeture de l'application Hélios pour maintenance, pouvez-vous me préciser qu'elle sera la position des agents travaillant en Secteur Public Local (présentiels et télétravailleurs) les 12 et 13 novembre 2020 ?

Est-il prévu d'accorder une autorisation exceptionnelle d'absence aux agents ne pouvant pas travailler ces deux jours ?

En attendant de vous lire,

Cordialement,

Christel Lucas **FO DGFIP49**

#### **La relance :**

Date : Jeudi 24 Septembre 2020, 14:05

Bonjour,

Le 28 août 2020, je vous avais posé les questions ci-dessus, à ce jour, sauf erreur de ma part, je n'ai pas obtenu de réponse.

Cordialement,

C Lucas

#### **La réponse :**

Le lundi 5 octobre 2020

Bonjour,

Oui, je vous réponds tardivement.

La fermeture d'Hélios n'interrompt pas complètement les activités même si je sais bien que la dématérialisation est importante.

Pour visiter souvent les postes, je constate que le rangement des archives par exemple est nécessaire sur les années antérieures (destruction après jugement de la CRC, tri dans les actes de poursuites encore papier à conserver etc...).

C'est pourquoi, il ne sera pas accordé d'autorisation exceptionnelle d'absence les 12 et 13 Novembre.

Cordialement

## **Au dos, le deuxième acte**

## Visio-conférence du 3 novembre avec le Directeur Général

### **La demande FO DGFIP, extrait du compte rendu du 4 novembre**

#### **Maintenance Hélios 12 et 13 novembre.**

« Une maintenance Hélios très lourde soit un changement des serveurs est prévue vers mi-novembre. L'application sera en conséquence indisponible pendant une durée évaluée à deux jours.

Certaines directions locales prévoyaient soit de maintenir les agents en poste soit de leur faire poser des congés. **Nous sommes intervenus pour demander qu'ils puissent être placés en ASA.**

**Pour FO DGFIP, les obliger à rejoindre leur poste de travail pour ne pas pouvoir travailler n'aurait déjà pas de sens en temps normal, et encore moins dans le contexte sanitaire.**

**Les contraindre à poser des congés pour rester chez eux n'est pas plus acceptable.**

Nous avons eu le sentiment d'être entendus même si la réponse demeure floue et demande confirmation. »

#### **La demande de la section FO DGFIP49 à Monsieur Derrac le 5 novembre**

Bonjour Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques de Maine et Loire,  
Suite à la demande **FO DGFIP** lors de la visio-conférence concernant la maintenance Hélios.

Pouvez-vous me dire la suite que vous apporterez à ce sujet pour le Maine et Loire ?

Cordialement,  
Christel Lucas **FO DGFIP49**

#### **En attendant l'épilogue !**

**Pour FO DGFIP49,**

**les agents, en présents ou télétravailleurs, privés malgré eux de leur outil de travail, ne doivent en aucun cas, contre leur volonté, subir la perte de deux jours de congés !**

**La Direction Générale doit assumer sa responsabilité en donnant deux Autorisations Spéciales d'Absences !  
Encore plus dans le contexte sanitaire actuel.**

« Se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner seul » j'adhère à FO !

<b>BULLETIN D'ADHESION</b> 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N°DGI ou N°AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu